

Le Clin d'œil de Novembre 2010

Remaniement ministériel :

Depuis le 14 novembre 2010 un grand ministère a été créé. Il regroupe l'ancien ministère du travail et de l'emploi et le ministère de la Santé. Ce ministère a été confié à Mr Xavier Bertrand, qui a déjà une grande expérience puisqu'il a auparavant eu en main ces deux portefeuilles. Il sera secondé à la Santé par Mme Nora Berra, médecin de formation, qui quitte son poste de secrétaire d'état chargée des aînés, pour le rejoindre.

Réforme de la taxe professionnelle

Le SNAO avec le CNPS et l'UNAPL s'était opposé à la réforme de la taxe professionnelle. Après avis du conseil constitutionnel, nous avons obtenu gain de cause. La taxe professionnelle a été remplacée par une CET (contribution économique territoriale) commune à tous. Les premiers avis d'imposition commencent à arriver dans les cabinets. Cette CET est moins importante que l'ancienne Taxe Professionnelle.

Si vous pouvez bénéficier de dégrèvement au titre de 2009, vous pouvez faire cette demande jusqu'au 31 décembre 2010

- En cas de cessation d'activité : pour les mois restant à courir.
- En cas de réduction d'activité : si les recettes 2008 sont inférieures à 2007

En cas de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée

Nous savions que cela pouvait évoluer et effectivement, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, les députés ont adopté un amendement qui permet aux communes de relever la base de cotisation foncière minimum. Celle-ci serait dotée d'une nouvelle tranche, qui autorise les communes à voter un impôt minimum dans une fourchette de 200 à 6 000 € pour les entreprises qui réalisent plus de 100 000 € de chiffre d'affaires. Cette mesure, à priori, ne nous concerne pas, mais c'est une première remise en question de ce que nous avons difficilement obtenu. Qu'y aura-t-il après ? Nous restons attentifs et vigilants.

Retraite :

Il est important de rappeler que la réforme est une réforme générationnelle. Ceci veut dire que tout le monde ne passe pas à la retraite à 62 ans du jour au lendemain. Tout va se faire progressivement

Si vous êtes nés :

- avant le 1^{er} juillet 1951, rien ne change, retraite à 60 ans
- entre le 1^{er} juillet 1951 et le 31 décembre 1951, retraite à 60 ans et 4 mois
- entre le 1^{er} janvier 1952 et le 31 décembre 1952, retraite à 60 ans et 8 mois

- entre le 1^{er} janvier 1953 et le 31 décembre 1953, retraite à 61 ans
- entre le 1^{er} janvier 1954 et le 31 décembre 1954, retraite à 61 ans et 4 mois
- entre le 1^{er} janvier 1955 et le 31 décembre 1955, retraite à 61 ans et 8 mois
- entre le 1^{er} janvier 1956 et le 31 décembre 1956, retraite à 62 ans
- générations suivantes, retraite à 62 ans....jusqu'au prochain changement ?

Médecine de proximité :

En juillet, nous vous annonçons que le SNAO avait été reçu par Madame Hubert qui préparait un rapport sur la médecine de proximité.

Le rapport à été rendu au président de la république. Sur la base de ce rapport, l'Elysée a annoncé que le gouvernement prendrait dès 2011 des mesures pour améliorer l'exercice de la médecine générale.

Vous trouverez l'intégralité du Rapport du Docteur Elisabeth HUBERT : Mission de concertation sur la médecine de proximité sur le site de l'Elysée :

http://www.elysee.fr/president/root/bank_objects/rapport_definitif_.pdf

Questionnaires Salariés :

En début d'année, nous vous proposons de remplir un questionnaire sur l'exercice salarié en cabinet d'orthoptie. Malheureusement, nous n'avons pas reçu l'intérêt souhaité. Nous n'avons eu qu'une vingtaine de réponses.

Comme nous vous le disions, Le SNAO est le syndicat de tous les orthoptistes quelque soit leur mode d'exercice. Et nous sommes régulièrement sollicités par des professionnels exerçant en salariat au sein des cabinets d'ophtalmologie. C'est pourquoi, pour les représenter au mieux nous souhaitons faire un audit sur tout le territoire pour connaître plus précisément ce mode d'exercice et les difficultés qui en découlent.

Des discussions avec les ophtalmologistes sont en cours, notamment dans le cadre de la coopération inter professionnels, cela ne peut être que positif pour la profession. C'est pour cela qu'il est indispensable que vous vous sentiez concernés, que vous soyez acteur, et que vous nous apportiez un maximum d'information.

N'hésitez donc pas à nous envoyer ce questionnaire rempli et à faire passer l'information.

Vous pourrez le renvoyer soit par mail sur snao@orthoptistes.fr soit par courrier au SNAO, 22 rue Richer, 75009 Paris. Nous vous assurons de la confidentialité de votre réponse. Votre envoi peut être anonyme si vous le souhaitez.

Enquête UNAPL :

Dans un contexte de mutations profondes de nos environnements professionnels, l'UNAPL mène une enquête pour comprendre et anticiper les évolutions de votre profession.

Afin de mieux comprendre la façon dont vous exercez, identifier vos attentes et les éventuelles difficultés que vous rencontrez au quotidien, nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre à cette enquête.

Vos réponses seront essentielles, et permettront à l'UNAPL de réfléchir dès à présent aux mesures susceptibles de vous aider dans l'exercice de votre activité libérale.

Pour répondre en ligne à cette enquête réalisée par ONE-PL pour l'UNAPL,

- connectez-vous jusqu'au mercredi 8 décembre 2010 inclus

- en cliquant sur le lien suivant

http://topoenligne.com/q.4146_b39e39b29d8dfdc6aa0b3d268b216f72

Ce questionnaire est optimisé pour la quasi-totalité des navigateurs (Firefox, Internet Explorer version 7 ou plus récentes ...)

Bien entendu, toutes vos réponses seront traitées anonymement.

D'avance, nous vous remercions de votre contribution.

Marseille :

Je vous rappelle que l'UNRIO avec le SNAO organise une formation pour mieux appréhender le nouveau système d'organisation de la Santé sur le Territoire (Loi HPST) et le rôle des URPS (Unions Régionales des Professions de Santé) à Marseille le 3 décembre.

Le SNAO sera également présent sur le congrès de l'AFO des 4 et 5 Décembre. Laurent Milstayn et Véronique Dissat seront heureux de vous y retrouver.

FCCO : N'hésitez pas à contacter l'UNRIO, il reste encore quelques places sur les stages de décembre.

UNRIO : Vous trouverez toutes les formations UNRIO sur le site. Pour y accéder directement cliquez [ICI](#)

Il reste encore quelques places notamment pour la formation CPM du prématuré à Paris les 13 et 14 janvier.

Et comme toujours retrouvez les petites annonces sur le site :

[Petites annonces](#)

Au mois prochain...ou avant si l'actualité l'exige !

Maria Plaza pour le SNAO